

SNUDI FO 13



L'ÉCOLE *Syndicaliste* des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 – Fax : 04 91 33 55 62

Directeur Publication : Louis BERNABEU (Imprimé sur Offset au siège) N° CPPAP : 1107 S 06275 ISSN : 0980 7586

BULLETIN N° 95

1 euro

Octobre Novembre 2005

Dispensé de timbrage **Marseille St Ferreol**

Elections paritaires du 6 décembre 2005,

Site : www.snudifo13.org

P presse !

- pour la défense de notre statut
- pour l'indépendance
et non l'accompagnement
des contre réformes !
- pour la défense pied à pied
des dossiers individuels
et collectifs

Votez SNUDI-FO,

Sur le département, votez pour
la liste conduite
par Martine Dupuy et Louis Bernabeu.

Le 10 mars 2005 : 1 million de
manifestants.

Le 29 mai 05 : le non est majoritaire au
référendum.

Le 4 octobre 2005 : public et privé
grève et plus d'un million de
manifestants.

Nos revendications demeurent :

- Hausse du pouvoir d'achat
- Non à la précarité , abrogation du Contrat
nouvelle embauche
- Non à la privatisation des services publics
- Défense du code du travail et des statuts
- Non aux transferts des personnels aux
collectivités.

Les négociations doivent s'ouvrir !
Si le gouvernement reste sourd aux
revendications, à l'ordre du jour, la
grève générale interprofessionnelle,
tous ensemble !

Réunions d'information syndicale

sur le temps de travail (9h – 12h)

Samedi 19 novembre

- ♦ Aix en Provence.
Union locale FO, 11 rue des muletiers.
- ♦ Marseille Centre
*Union Départementale FO, 13 rue de l'Académie, 13001
(Métro Noailles – Capucins).*
- ♦ Marseille - Sud
Ecole maternelle Mermoz, 128 rue Mermoz, 13008.
- ♦ Est département
Gardanne, école élém. Brassens, Avenue des Aires.
- ♦ Eyragues
Ecole élémentaire, Rue Gabriel Péri.

Samedi 26 novembre

- ♦ Salon
Union locale FO, 200 Bould Joly.
- ♦ Marseille Nord
Ecole mat. Sinoncelli, 49 rue Boisselot 13014.
- ♦ La Ciotat
Ecole élém. La Garde, Avenue des Calanques.

Mercredi 30 novembre

- ♦ Marseille (écoles travaillant le mercredi)
Ecole mat. Bois Luzy, allée des primevères, 13012.

Samedi 3 décembre

- ♦ Côte Bleue
Ecole élém. J.Ferry, Rue Jules Ferry.

Voir modalités en page 8.

Editorial

La situation sociale.

Après les mobilisations du 10 mars 2005, le vote du 29 mai 2005 contre le projet de constitution européenne et la politique gouvernementale au ordre de l'Europe de Maastricht et de ses directives, le 4 octobre dernier plus d'un million de travailleurs de ce pays, du public et du privé ont manifesté pour faire entendre leurs revendications. Plus encore étaient en grève.

Les salariés ont démontré une fois de plus leur capacité à se mobiliser et à répondre à un appel interprofessionnel.

Alors oui, comme le dit la déclaration de la Commission exécutive de la CGT FO du 10 octobre 2005 dans sa conclusion : « ... *il s'agit, après le succès du 4 octobre, de ne pas diluer l'action dans des opérations « saute-mouton » mais de renforcer la construction du rapport de force qui, si les pouvoirs publics et le patronat s'évertuent à ne pas répondre positivement et rapidement - ce qui constituerait un déni de démocratie - devra s'exprimer plus fortement, y compris par la grève.* »

C'est effectivement la question qui est posée partout après le 4 octobre : il faut hausser le ton, il faut la grève interprofessionnelle !

Dans la dernière commission exécutive de l'UD FO 13, lundi 17 octobre, nous avons entendu nos camarades de la RTM expliquer comment depuis plus de 14 jours ils étaient en grève contre l'exploitation privée du TRAM, prélude à la privatisation de la RTM.

Les élections professionnelles.

Un des enjeux de la situation actuelle est aussi l'avenir du syndicalisme indépendant. Comme le dit Laurence Parisot, nouvelle « patronne » du MEDEF devant ses pairs : « *Premier engagement : parler économie, expliquer l'économie, faire aimer l'économie ... instaurons un dialogue économique avec les syndicats. C'est le socle qui manque aujourd'hui à une meilleure compréhension mutuelle. Nous sommes en retard sur l'agenda, chacun le sait, raison de plus : hâtons-nous !* »

Ce qu'elle propose ni plus ni moins c'est l'intégration des syndicats, le corporatisme contenu dans tous les projets de « gouvernance » à quel que niveau que ce soit.

Chez nous ça a un nom aussi : c'est le partenariat. Du ministère jusqu'aux IA en passant par les

Nous sommes complètement concernés par ce problème !

Quel est en effet le trait commun à la SNCM, la RTM, les hôpitaux, le service public d'enseignement... ? La privatisation dictée par les directives européennes dans le cadre de la réduction des déficits publics et de la baisse du coût du travail !

Les salariés de la SNCM, ceux de la RTM, les salariés de l'hôpital de la Croix Rouge qui doit fermer, les enseignants qui veulent garder leur statut... ne peuvent pas y arriver seuls, chacun dans leur coin, face au gouvernement, aux pouvoirs publics et au patronat.

Seule la grève interprofessionnelle peut répondre à la situation, pour ne pas se faire laminer les uns après les autres !

Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de la GCT FO était à Marseille le mardi 18 octobre. Il a fait un tour de la situation sociale et réaffirmé que si le gouvernement refusait d'entendre la voix des travailleurs qui s'est exprimée le 10 mars, le 16 mai (lundi de pentecôte véritable fiasco !), le 29 mai et le 4 octobre, il faudrait « durcir le mouvement ».

Les discussions se mènent entre confédérations.

N'est-il pas de la responsabilité du syndicalisme confédéré de prendre ses responsabilités, d'appeler sur la base des revendications clairement définies à la grève générale interprofessionnelle et de répondre ainsi à la volonté des travailleurs de ce pays ?

rectorats, on déroule le tapis rouge aux syndicats « compréhensifs », les vrais « partenaires ».

Alors que ce que propose l'administration dans le cadre de la réforme de l'Etat, de la mise en place de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) ? C'est la transformation d'une fonction publique avec des missions de services publics en une « entreprise » avec des objectifs, des contrats de performance, des évaluations et des personnels aux ordres. (voir article page 5)

En ce qui concerne le SNUDI FO, nous revendiquons notre indépendance et notre seule détermination à défendre les intérêts collectifs et particuliers des enseignants, le respect des règles statutaires face à l'administration... /

Pourquoi voter pour les candidats du SNUDI FO ?

Je laisse un collègue du département répondre à ma place :

« Je suis Laurent Carcel, enseignant à Peyrolles. Devant les attaques répétées contre nos statuts, notre pouvoir d'achat, notre liberté pédagogique, devant la mise à sac de notre métier et la tentative de mise au pas des enseignants par notre hiérarchie, j'ai choisi de voter SNUDI FO aux élections paritaires, seul syndicat qui se soucie encore de nos préoccupations de salariés, avec rigueur, sérieux et dévouement .

Les autres syndicats s'occupent plus de pédagogie que de défense de notre profession (il n'y a qu'à lire leur presse), frileux quand il s'agit de se battre pour nos droits dans les cas concrets, mais toujours zélés pour déclencher des actions

vagues aux mots d'ordre douteux ou pour réclamer des réformes (comme un certain parti politique plusieurs fois désavoué) qui n'ont rien à voir avec le rôle d'un syndicat.

Je n'ai pas besoin d'un syndicat qui veut réformer mon métier à ma place, ni d'un syndicat donneur de leçons pédagogiques, mais d'un syndicat franc et indépendant, sachant monter au créneau pour défendre les collègues, les écoles, le pouvoir d'achat...Parce que nous sommes aussi des salariés comme les autres, nous avons droit à un syndicat digne de ce nom.

Je fais toute confiance au SNUDI FO pour mener ce combat. »

Martine DUPUY, le 18 octobre 2005

FORCE OUVRIERE , le seul syndicat qui défend quotidiennement votre statut et vos droits :

Intervention auprès de l'administration, des IEN contre:

- les ½ journée de pré rentrée supplémentaires
- les réunions hors temps de travail,
- les évaluations tout azimut,
- les intégrations d'office ou par défaut,
- les stages «obligatoires»

Non à l'allongement de notre temps de travail !

Signez et renvoyez à la section la pétition nationale au ministre contre la sortie le 4 juillet !

Contactez les délégués syndicaux pour toute pression, problème, question...

Participez aux réunions d'information syndicale !

Adhérez au SNUDI FO !

Votez et faites voter pour la liste FO !

⚡ **Quelle audace !**

Nous refusons cette perspective ! ⚡

Quand le MEDEF se dévoile ...

Une des priorités de Laurence Parisot est le rapprochement avec les mondes de l'éducation .

Pour bien se faire comprendre, elle fait le parallèle suivant :

« Je ne cesse de le répéter depuis deux ans : nous les entrepreneurs, nous pouvons être à ce siècle encore tout jeune, ce que les instituteurs ont été à notre troisième République. L'école était chargée de former le citoyen, c'est à l'entreprise aujourd'hui de lui apprendre le nouveau monde. Les instituteurs étaient les messagers de l'universel républicain, les entrepreneurs sont aujourd'hui les porteurs de la diversité de la mondialisation. Les instituteurs détenaient la clé de la promotion populaire. Nous, les entrepreneurs, nous sommes les moteurs de l'ascension sociale. Comme eux, nous devons contribuer à rendre le monde lisible. »

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 28/01/04 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1107 S 06275 Imprimé sur offset au siège

Sommaire : P1 : Titres, Réunions. P2/3 : Editorial, appel à voter. P4/5 : Défense du statut. P6 : Laïcité. P7 : Ils appellent à voter FO. P8 : Syndicalisation, Réunions d'information.

Défense du statut

Connaître ses droits pour les défendre

Promotions P.E.: Êtes vous promouvable en 2005?

Les promotions des Professeurs des Écoles se font par année scolaire. Vous prenez pour point de départ la date de votre dernière promotion et vous y ajoutez les durées requises du tableau ci-joint. Si la date obtenue est comprise entre le 1er septembre 2005 et le 31 Août 2006, vous êtes promouvable.

Attention, être promouvable ne signifie pas être promu !

Au choix : 5/7 des promouvables sont promus.

Au grand choix : 30% des promouvables sont promus.

Barème : AGS au 01/09/2005 + la note au 31 Août 2005

Professeurs des écoles			
Echelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
du 1er au 2e	-	-	3 mois
du 2e au 3e	-	-	9 mois
du 3e au 4e	-	-	1 an 0 mois
du 4e au 5e	2 an 0 mois	-	2 an 6 mois
du 5e au 6e	2 an 6 mois	3 ans 0 mois	3 an 6 mois
du 6e au 7e	2 an 6 mois	3 ans 0 mois	3 ans 6 mois
du 7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans 0 mois	3 ans 6 mois
du 8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans 0 mois	4 ans 6 mois
du 9e au 10e	3 ans 0 mois	4 ans 0 mois	5 ans 0 mois
du 10e au 11e	3 ans 0 mois	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Attention, engorgement pour les promotions à partir du 8^{ème} échelon

Les PE issus de l'IUFM interdits de promotion au grand choix !

Les PE recrutés par IUFM et les PE reclassés instituteurs sont promouvables ensemble. Or les instituteurs reclassés au 8^{ème} échelon de PE ont de fait plus d'ancienneté que les PE issus de l'IUFM, ce qui interdit aux PE issus de l'IUFM d'être dans les 30 % pour être promus.

Le syndicat FO dénonce cette injustice prévisible lors de la création du nouveau corps.

Afin qu'aucune catégorie ne soit lésée, **FO revendique** que le ministère décide d'une mesure immédiate :

Que les PE ex-instituteurs accèdent aux échelons supérieurs, hors contingent, automatiquement au grand choix !

Les PE issus de l'IUFM pourront ainsi bénéficier des règles d'avancement du grand choix sans être en concurrence.

Pour la défense de vos droits votez FO !

Plus d'instituteurs en 2007 ?

La disparition des instituteurs est programmée pour 2007. Cela soulève plusieurs questions.

• **Comment les collègues toujours instituteurs vont-ils être intégrés dans le corps des Professeurs d'Ecole ?**

Jusqu'à maintenant, c'est un choix volontaire par liste d'aptitude ou concours interne.

Va-t-on les intégrer d'office ? Par un décret ?

• **Comment se fera leur reclassement ?**

Par glissement d'échelon ? Par reconstitution de carrière ?

• **Quelle solution pour les instituteurs occupant un logement de fonction ?**

Force Ouvrière veillera à ce que tous les droits des collègues qui sont restés instituteurs soient respectés.

FO va défendre de revendications issues de la mise en extinction du corps des instituteurs :

1/ **La pension des retraités instituteurs doit être recalculée sur la base du nouveau corps en application du**

code général des pensions civiles, partie intégrante de notre statut de fonctionnaire d'état.

2/ Les acquis du corps des instituteurs sacrifiés à l'époque par le syndicat majoritaire (SNI) au nom de la pseudo « revalorisation historique » du corps des P.E doivent être reposés car les collègues effectuent le même métier :

• **Le droit au logement (au vu de l'inflation des loyers des dernières années) doit être rétabli.**

Le parc de logement doit être préservé et continuer à être attribué aux enseignants des écoles.

• **Le droit à pension doit être rétabli à partir de 55 ans au lieu de 60 ans (retour à la comptabilisation des services en services actifs).** Certes, les collègues auront besoin de travailler après 55 ans pour avoir leur annuités mais avoir le droit à pension à 55 ans permet de gagner 5ans sur l'année d'ouverture des droits. Ce qui influe sur le taux de décote et le taux de l'annuité, revu par la loi Fillon de 2003.

Pour la défense de vos droits votez FO !

Ce qui est en jeu en 2006

La LOLF ou remise en cause des services publics.

La LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), adoptée à l'unanimité et promulguée le 1^{er} août 2001 entre en application avec la loi de finances du budget de l'Etat 2006. Cette loi est présentée comme une véritable « révolution » du budget de l'Etat, qu'on en juge !

De nouveaux principes régissent l'attribution des finances, en remplacement de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

- Avant, le budget était établi en fonction d'une **logique de moyens** : à tels besoins établis devaient correspondre les crédits pour assumer les **missions** de service public.
- Avec la LOLF, cette logique est remplacée par une **logique d'objectifs et de résultats** attendus et évalués selon des indicateurs de performance, selon un calcul coût/rendement.

De la logique républicaine, on passe à la logique du privé, de la rentabilité, de la Direction des Ressources Humaines.

Vers le retour des fermiers généraux !

- Au lieu de 848 chapitres ministériels, il y a environ 150 programmes correspondant à des « actions ».
- Au sein d'un budget opérationnel de programme annuel, le gestionnaire dispose d'une liberté quasi totale pour redéployer les crédits entre les différents titres. Cela s'appelle la **fongibilité des crédits**. Celle-ci est asymétrique, c'est-à-dire que le gestionnaire peut transférer des crédits de personnels pour augmenter les crédits de fonctionnement mais pas l'inverse ! **Les crédits de personnels sont plafonnés** et en aucun cas, on ne peut augmenter et créer des postes.

La réforme du statut général de la fonction publique d'état

Le projet de réforme de la Fonction publique (Plan Dutreil) prévoit de remplacer 900 corps par 28 « filières de métiers ».

- **Un corps**, c'est un statut national avec une grille indiciaire, un avancement de carrière, une mission et des obligations de service définies réglementairement.
- **Les « métiers »**, c'est la disparition de nos droits et garanties statutaires !

Ce projet consiste à élaborer une **fusion de l'ensemble des « emplois »** couvrant les trois Fonctions Publiques, d'Etat, hospitalière et territoriale. Par la définition « *d'emplois-types suffisamment proches pour pouvoir être exercés par les mêmes personnes, moyennant adaptation ou formation* », il s'agit d'organiser la **mobilité des fonctionnaires entre les 3 fonctions publiques**, en fonction des contraintes budgétaires, en cohérence avec la LOLF.

Avant même la réforme, nous constatons les premières atteintes au statut de fonctionnaire d'Etat :

- la régionalisation, le transfert des personnels TOS.
- la circulaire qui impose les remplacements dans les lycées et collèges.

- **Les responsables des programmes sont intéressés aux résultats** de la gestion qui doit être la plus rentable.

Globalisation des moyens.

- Avant, chaque ligne budgétaire correspondait au nombre de fonctionnaires de chaque corps nécessaire à chaque service public, chaque ministère.
- Avec la LOLF, les moyens sont globalisés. On raisonne en **équivalent-temps plein** de titulaires ou de non titulaires. Les recrutements par grades et catégories disparaissent ! Il est évident que pour réduire les dépenses de personnels on recrutera des précaires moins onéreux !

Demain tous évalués, tous contrôlés !

- Des **indicateurs de performance** vont vérifier les résultats attendus. Et s'ils ne sont pas atteints ? Le fonctionnaire sera-t-il sanctionné ? Son salaire revu à la baisse ? C'est déjà le cas dans certains services sous forme d'attribution ou non de primes, préfiguration du salaire au mérite. Les crédits supprimés ?
- **Quels types d'indicateurs dans l'enseignement ?**
 - le nombre d'enfants handicapés intégrés en classe ordinaire,
 - le taux de remplacement des collègues absents (egor),
 - le pourcentage d'enseignants en formation continue,
 - les résultats des évaluations nationales CE2...

Cela n'éclaire-t-il pas la loi Fillon, la loi Montchamp sur le handicap, les Projets Personnel de Réussite de l'Elève...

- le nouveau contrat « **Pacte junior** », recrutés sans concours et payés de 50 à 75 % du SMIC !

Comment se défendre ?

Alors que le ministre propose aux syndicats d'élaborer « un répertoire interministériel des métiers de l'état », préambule à la redéfinition de notre statut.

Aschieri, **secrétaire général de la FSU** déclare : « *Voyons plutôt l'effort que la nation peut ou ne peut pas faire. Cela dit, il ne faut pas garder partout les mêmes effectifs. On a ainsi supprimé des postes là où des gains de productivité étaient possibles, aux finances notamment.* » « *Certes il y a trop de corps de fonctionnaires mais ils correspondent grosso modo à des métiers et des qualifications.* » (La Tribune du 27/09/04)

Le **SE UNSA** revendique, dans sa profession de foi, un corps unique de la maternelle à l'université.

Parce qu'il est attaché à la défense de notre statut, le **SNUDI FO**, refuse cet accompagnement ! Il défend avec opiniâtreté nos obligations de services et combat la déréglementation et l'arbitraire

Laïcité : La seule Ecole de la République, c'est l'Ecole laïque !

Monsieur le ministre De Robien a tenu à souligner que le « privé, c'est aussi l'école de la république ». Pour Force Ouvrière, assimiler l'école privée à l'école de la République, au-delà de l'atteinte à la Laïcité, c'est s'inscrire totalement dans la logique des « services d'intérêt général » (SIG) prônée par l'Union Européenne qui entend confier des missions de service public à des opérateurs privés.

La loi Fillon, appliquée par M de Robien, renforce le pouvoir des conseils d'école et des conseils d'administrations, notamment en les autorisant à déroger aux règles nationales, en leur demandant de définir les « *droits et devoirs des membres de la communauté éducative* » ! C'est la remise en cause de l'indépendance du fonctionnaire ! Les établissements scolaires publics auront « *un caractère propre* », ce qui est la spécificité de l'enseignement privé !

FO rappelle la revendication de toute organisation laïque : fonds publics exclusivement à l'école publique !

Non à l'enseignement du fait religieux !

Un amendement à la loi Fillon a introduit l'enseignement du « **fait religieux** ».

Nous portons à votre connaissance des extraits de la déclaration de M. Philippe Claus , **inspecteur général** à l'AFP le 18 octobre 2005, sous le titre : « *Le socle commun doit faire mention de cette connaissance.* »

« *Dans le primaire, on ne traitera pas de l'enseignement religieux (souligné par nous) dans toute sa complexité, il s'agira d'une première approche. (...)*
Aujourd'hui les connaissances des élèves en matière de religion ne leur permettent plus de comprendre le monde dans lequel ils vivent.. (...) Les familles ne véhiculent plus la culture religieuse comme elles le faisaient par le passé. Moins de jeunes fréquentent aussi le catéchisme. (...)
Historiquement les professeurs des écoles sont liés à la laïcité(...) Les enseignants ne peuvent pas vouloir empêcher les élèves d'acquérir ces nouvelles connaissances, sous prétexte de laïcité. (...)
Les IUFM doivent donc développer des modules afin que l'enseignement du fait religieux soit un élément comme un autre de la polyvalence des professeurs des écoles. (...)
Et, dans le cadre d'une dimension patrimoniale européenne du socle commun, nous souhaiterions que la Bible fasse partie, au même titre que l'Illiade ou l'Odyssée ,des œuvres que les élèves doivent connaître.(...).»

Est-ce besoin de commenter ?

Quel retour en arrière par rapport à l'esprit de la lettre de Jules Ferry aux instituteurs rappelant les principes du respect de la conscience des élèves, de l'obligation déontologique de n'enseigner que des savoirs qui ne puissent choquer aucun parent !

Les masques tombent : il faudrait enseigner la Bible, « évangéliser » les enfants, puisque les parents y ont renoncé !

Non ! notre métier, d'instituteur est toujours d' « instituer », de « mettre debout » les élèves pour en faire des citoyens libres par la raison et le libre examen.

Un siècle après la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat qui a assuré la liberté de conscience pour tous les citoyens et citoyennes et l'égalité des droits dans la sphère publique, il nous faut défendre et reconquérir la Laïcité de l'Ecole et de l'Etat, la loi de 1905 !.

Force Ouvrière prendra toute sa place dans ce combat et dans les initiatives engagées pour le respect de la laïcité institutionnelle et le retour plein et entier à la loi du 9 décembre 1905.

C'est dans cet esprit qu'elle appelle à participer à la **manifestation nationale à Paris le 10 décembre 2005.**

Direction trop c'est trop !

Depuis de trop nombreuses années, les gouvernements restent sourds aux légitimes revendications des directeurs. Les responsabilités et tâches ne cessent de s'alourdir, avec depuis la rentrée :

- Plan de mise en sécurité (sommes nous qualifiés pour les remplir. Et s'il y a un accident serons nous poursuivis ?)
- Internet : toutes les circulaires sont reçues par la voie électronique (comment trouver le temps de tout lire, imprimer, diffuser ?)
- E .GOR : responsable de signaler toutes les absences en temps et en heure ? Sinon de supporter le non remplacement des collègues absents ?
- Intégration : l'Intégration généralisée des enfants présentant des handicaps impose de nouvelles

contraintes (comment trouver le temps pour « gérer » les équipes éducatives, rencontrer les parents, pallier l'absence des AVS ?)

Il est temps que les négociations s'ouvrent !
Force Ouvrière revendique :

- Maintien d'un directeur par école (non à des super-directeur de réseaux d'école)
- Amélioration du régime de décharge de service (pas d'école sans décharge, au minimum, une journée)
- Revalorisation financière
- Abandon de l'obligation de signature pour les sorties
- Allègement des tâches non indispensables au fonctionnement de l'école.

Ils appellent à voter SNUDI FO !

Je suis Christine COULET, IMF adjointe à l'école .DAUDET à Aix en Pce, voilà pourquoi je voterai pour le SNUDI FO aux prochaines élections paritaires.

Avec le SNUDIFO, j'ai trouvé :

- un syndicat qui sait donner la parole lors des réunions d'informations syndicales : « **écoute des MF dont la spécificité est peu prise en compte par ailleurs!** »
- un syndicat qui sait entendre les différents problèmes rencontrés par les gens du terrain : « **Difficulté d'assurer une formation de qualité avec 5 ou 6 stagiaires par SPA. Flou rencontré dans nos obligations de service depuis l'annualisation. Non prise en compte par l'IUFM des spécificités du statut des MF.** »
- un syndicat qui sait transformer les événements vécus en véritables revendications : « **Pas plus de trois stagiaires lors des SPA** »
- un syndicat qui accompagne jusqu'au bout les revendications : « **Délégation auprès du directeur de L'IUFM à Marseille. Compte rendu de visite. Demande de rendez vous auprès du responsable du site d'Aix en Provence.** »
- un syndicat qui n'hésite pas à aller au devant des différents syndicats pour accompagner et essayer de faire aboutir les revendications : « **Informations et invitations des différents syndicats à une réunion afin de débattre sur les moyens de faire aboutir la revendication de pas plus de trois stagiaires par SPA (aucun syndicat n'a donné suite à cette invitation, certains n'ont même pas daigné répondre ou simplement décliner l'invitation !!)** »

Voilà cinq raisons qui suffisent à elles seules, à ce que les MF votent pour FO.

D'autre part il me semble important que les divers syndicats soient représentés en CAPD. Que devient l'expression démocratique si une seule voix syndicale a la possibilité de se faire entendre dans les instances administratives !

Je suis enseignante spécialisée option E (« maîtresse d'adaptation ») en réseau d'aide aux élèves en difficultés depuis treize ans.

• **Notre secteur d'intervention s'étend toujours plus dans la perspective d'un « RASED de circonscription » devant couvrir toutes les écoles !**

Comment être crédible et effectuer un travail cohérent avec les élèves et mes collègues ? Vais je devenir un « commis voyageur » chargé de porter la bonne parole et de leur expliquer (moi qui n'ai pas travaillé en classe ordinaire depuis 27 ans !) comment faire face et résoudre eux mêmes les problèmes des élèves en grande difficulté ?

• **Il manque des postes d'adaptation, de rééducateurs, de psychologues scolaires et le recrutement se réduit comme peau de chagrin, alors que de nombreux collègues partent à la retraite.**

• **Ajoutons à cela le scandale de la suppression de la formation CAPSAIS en un an, remplacée par une alternance au moindre coût et dans des conditions inacceptables.**

Je ne peux pas accepter !

Ni la dégradation de mes conditions de travail, et par là même celles de mes collègues enseignant dans les classes.

Ni d'être confrontée à des choix de plus en plus difficiles quant aux prises en charge et « d'abandonner » des élèves pour qui une aide spécialisée me semble indispensable.

Ni de voir ce secteur de l'aide spécialisée progressivement détruit au prétexte d'impératifs budgétaires.

Pour refuser, s'organiser et agir pour des revendications claires, concrètes,

le SNUDI FO a toujours répondu présent.

Par exemple :

• *pour obtenir une augmentation du budget de fonctionnement alloué par la mairie,*

• *pour organiser pétition et délégation à l'I.A. et au ministère pour « autant de départ en stage que de postes spécialisés à pourvoir »,*

• *ou « retrait du CAPA-SH et rétablissement de la formation CAPSAIS en un an »,*

c'est clair, précis, c'est un vrai mandat donné aux délégués syndicaux qui iront porter la revendication.

Pour permettre que cette expression là des personnels spécialisés comme de tous les personnels se fasse entendre dans les organismes paritaires,

je suis candidate sur la liste du SNUDI - FO et je vous appelle à voter pour cette liste..

Nelly SANVICENS.

Je suis enseignant en école élémentaire. J'ai participé au mouvement à titre provisoire, car mon petit barème ne m'avait pas permis d'obtenir un poste à titre définitif sur le secteur que je désirais. Pendant les congés, j'ai appris qu'une collègue de plus faible barème avait été nommée sur un poste que j'avais demandé.

J'ai contacté le SNUDI FO qui m'a conseillé sur les démarches à faire auprès de l'administration et qui est intervenu plusieurs fois auprès de l'Inspection Académique jusqu'à ce que mon affectation soit rectifiée.

C'est une collègue de mon école que le syndicat avait renseigné sur son reclassement comme P.E., qui m'a conseillé de les appeler, j'ai apprécié l'écoute et la ténacité de ses délégués.

Je suis souvent d'accord avec les positions sans ambiguïté dans la presse du SNUDI FO, j'ai constaté le travail concret du syndicat sur un dossier personnel, aussi je voterai et je vous appelle à voter pour la liste du SNUDI FO.

SNUDI-FO 13 Cotisations 2006 (66% déductibles des impôts)

● **Cotisation de base** = carte annuelle (19 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		115 €(8€)	118 €(8,25€)	121 €(8,5€)	127 €(9€)	133 €(9,5€)	139 €(10€)	151 €(11€)	163 €(12€)
Prof. Ecoles	121 €(8,5€)	133 €(9,5€)	139 €(10€)	145 €(10,5€)	151 €(11€)	163 €(12€)	175 €(13€)	187 €(14€)	199 €(15€)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	157 €(11,5€)	175 €(13€)	187 €(14€)	199 €(15€)	211 €(16€)	223 €(17€)	235 €(18€)		

Mi-temps : demi cotisation	PE Stagiaire IUFM :73 €	Retraité :73 €	Etudiant IUFM :19 €
----------------------------	-------------------------	----------------	---------------------

● Majorations

AIS, IMF : + 4 €	CPC : + 10 €	Chargé d'école : + 2 €	Dir 2-4 cl. : + 6 €	Dir 5-9 cl. : + 10 €	Dir 10 cl. et + : + 13 €
------------------	--------------	------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

✂
Cotisation de base + **Majoration** = €

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... **Echelon:** PE /Institut.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

- Chèques à l'ordre de « SNUDI FO », plusieurs chèques possibles (jusqu'à 10), prélèvement aux dates que vous indiquerez.
- Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE sur le temps de travail

⇒ *Tous les collègues, syndiqués ou non ont le droit de participer à la réunion de leur choix.*

⇒ *Il suffit de faire parvenir un avis d'absence (modèle ci dessous) à l'EN, huit jours avant la réunion.*

*C'est un droit !
Inscrivez vous !*

A l'ordre du jour:
situation sociale, après la grève du 4 octobre,
loi Fillon et LOLF, laïcité, intégration,
élections paritaires,
et toutes les questions que vous souhaitez aborder!

AVIS D'ABSENCE :

Madame l'inspectrice, Monsieur l'inspecteur, les enseignants soussignés de l'école....., à vous informent qu'ils participeront à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-Force Ouvrière le à en application du décret 447 du 23 mai 1982 et de l'arrêté du 16 janvier 1985.

Nom et prénom	Ecole	Signature